

CSP PARIS CENTRE DTSP75
1, RUE GABRIEL VICAIRE
75003 PARIS
Tel : 3430
Fax : 01 87 89 69 39

RECEPISSE DE DECLARATION

Monsieur BARRETO Olivio Manuel
né le 03/03/1969 en GUINEE-BISSAO , de nationalité PORTUGAISE, OUVRIER,
Demeurant : 17, RUE DE LA FONTAINE à COUNTRY 77181 (SEINE ET MARNE)
Téléphone domicile : 06 05 51 91 76
Communication électronique demandée : NON

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :
VIOLENCE AYANT ENTRAINE UNE INCAPACITE DE TRAVAIL N'EXCEDANT PAS 8
JOURS

survenue
Le 07/12/2024 (SAMEDI)
à PARIS 1er

VEHICULE :

MODE D'OPERER :

PREJUDICES :

Butin :

Dégâts :

Préjudice :

Plainte déposée le 09 décembre 2024 sous le numéro de P. V. : n°2024/026441

Objets signalés :

Article 441-6 du Code Pénal

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Fait à PARIS, le 09 décembre 2024

DUSSOL PIERRE
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

COMPTE RENDU

CSP PARIS CENTRE DTSP75
1, RUE GABRIEL VICAIRE
75003 PARIS
Tel : 3430
Fax : 01 87 89 69 39

D'INFRACTION INITIAL PV n° 01816/2024/026441

Code INSEE : 75101351

VICTIME	Monsieur BARRETO Olivio Manuel né le 03/03/1969 en GUINEE-BISSAO , de nationalité PORTUGAISE. OUVRIER, Demeurant : 17, RUE DE LA FONTAINE à COUNTRY 77181 (SEINE ET MARNE) Téléphone domicile : 06 05 51 91 76 Communication électronique demandée : NON		
Préjudice	Butin :	Dégâts :	Préjudice :
INFRACTION(S)	VIOLENCE AYANT ENTRAINE UNE INCAPACITE DE TRAVAIL N'EXCEDANT PAS 8 JOURS (23)		
FAIT			
Date/Lieu	Le 07/12/2024 (SAMEDI) à PARIS 1er		
Véhicule			
Personnes remarquées	2 individus dont 2 homme(s)		
Manière d'opérer			
Mobile			

OBJET :

P. V. : n°2024/026441

Affaire contre X

Pièces jointes :
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de
la République TJ de Paris
CHERREY Marc
COMMISSAIRE GENERAL DE
POLICE
Le :

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt quatre,
Le neuf décembre, à dix-huit heures cinquante quatre

Nous, PIERRE DUSSOL
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction A Paris Centre

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence A Paris Centre

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Agissant conformément aux instructions de Monsieur CHERREY Marc,
Commissaire Général de Police,Officier de Police Judiciaire en charge de notre
service.---
---Constatons que se présente devant nous la personne ci-dessus dénommée qui,
après nous avoir confirmé parler et comprendre le français, nous déclare avoir été
victime de .---
---Entendons la personne ci-dessus qui nous déclare:---
---SUR LES FAITS:---
---«Je suis un citoyen originaire de Guinée-Bissau, j'habite en France.---
---Notre ambassade de Guinée-Bissau nous a envoyé une annonce pour nous dire
que le Président de Guinée-Bissau, Umaro SISSOKO EMBALO, venait à Paris pour
rencontrer des citoyens de Guinée-Bissau.---
---Nous y sommes allés vers 12h30 hier, nous souhaitions lui poser quelques
questions.---
---En arrivant à l'endroit de la réunion, à savoir 3 rue du Portefoin 75003 Paris, il y

avait des personnes du parti du Président.---

---Etaient présent le ministre des affaires étrangères Carlos PINTU PERREIRA, le ministre de l'économie Suarez Sambou, le ministre des finances Ildio VIERA TE et d'autres ministres ---

---Il y avait également l'ambassadeur, Enriqui SILVA.---

---Ils ont parlé et ont donné la parole à huit personnes du parti du Président et des associations.---

---Nous souhaitions, nous, lui poser des questions concernant le pays.---

---Comme il connaît notre position, il ne souhaitait pas nous laisser parler.---

---Nous étions très calmes, nous écoutions.---

---J'ai demandé à l'individu qui passait le micro si nous pouvions parler.---

---Il m'a demandé de me lever et de venir vers lui.---

---Ce que j'ai fait.---

---J'ai mon téléphone dans la main pour pouvoir lire mes notes et mers questions.---

---Celui qui donnait le micro m'a dit dans l'oreille qu'il allait me donner la parole mais que j'aurai publié sur Facebook le fait qu'il m'interdisait de parler et qu'il n'appréciait pas cela.---

---Il m'a également dit de répondre au Président, je pensais qu'il m'avait dit d'aller saluer les ministres et le Président.---

---En allant saluer le Président en lui serrant la main, mais il a refusé.---

---Un garde du corps est intervenu et m'a entouré avec ses bras pour me bloquer, il se nomme Iaia CAMARA, il habite en Guinée-Bissau.---

---Il m'a fait sortir.---

---Puis il m'a frappé des coups de pied et de poing dans le ventre, puis ils m'ont mis au sol avec d'autres gardes du corps et M. CAMARA s'est assis sur moi.---

---Des personnes ont demandé au garde du corps d'arrêter.---

---Ils ont commencé à frapper tout le monde.---

---Nous avons appelé la police qui sont intervenus vers 18h00.---

---Ils nous ont demandé de partir.---

---Ils nous ont raccompagné jusqu'à la station de métro Temple.---

---J'ai des douleurs à la langue.---

---J'ai des douleurs au dos et dans la nuque.---

---Je précise que aucun dirigeant n'a bouger lorsque je me faisais frapper.---

---Je suis aller aux urgences de LE RAINCY-MONTFERMEIL le soir-même des faits.---

---Je précise également qu c'est l'ambassade de Guinée-Bissau qui nous a invité.---

---Je ne souhaite pas aller au UMJ.---

---Je suis un homme de type africain, âgé 55 ans, mesurant 1.74m, cheveux rasés, lunettes de vue noires sur le nez, veste verte, jean noir, chassures vertes, casquette couleur vert militaire sur la tête.---

---Les cinq hommes qui m'ont frappé sont des hommes de type africain.---

---Ils étaient habillé en costard cravate bleue.---

---Iaia CAMARA qui faisait parti des cinq hommes, est un homme de type africain 1.80m environ, corpulence costaud, cheveux courts bruns.---

---Je dépose plainte contre Iaia CAMARA et les quatre autres gardes du corps pour les faits relatés.---

---Je prends acte que conformément aux dispositions de l'article 15-3 alinéa 2 du code de procédure pénale, vous me remettez un récépissé de déclaration et, à ma demande, une copie du présent procès-verbal de dépôt de plainte.---

---Vous m'informez des dispositions de l'article 10-2 du Code de Procédure Pénale, à savoir le droit:---

---D'obtenir la réparation de mon préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice restaurative ; ---

---De me constituer partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur des

faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge d'instruction ; —

—D'être, si je souhaite me constituer partie civile, assisté(e) d'un avocat que je peux choisir ou qui, à ma demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats près la juridiction compétente, les frais étant à ma charge sauf si je remplis les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si je bénéficie d'une assurance de protection juridique ; —

—D'être aidé(e) par un service relevant d'une ou de plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes ; —

De saisir, le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infraction, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 ou 706-14 du présent code ; —

—D'être informé(e) sur les mesures de protection dont je peux bénéficier, notamment les ordonnances de protection prévues au titre XIV du livre 1er du code civil. Je suis également informée des peines encourues par les auteurs des violences et des conditions d'exécution des éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées ; —

—Si je ne comprends pas la langue française, de bénéficier d'un interprète et d'une traduction des informations indispensables à l'exercice de mes droits ; —

—En cas de minorité, d'être accompagné(e), à ma demande, à tous les stades de la procédure, par un représentant légal ou par la personne majeure de mon choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente ; —

—De déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de l'accord exprès de celui-ci. —

—Je prends acte que vous me communiquez les renseignements relatifs aux consultations gratuites d'avocats au Tribunal de Paris, en matinée 01 44 32 49 01 ainsi que les coordonnées du bureau d'aide aux victimes situé au Tribunal de Paris, rez de chaussée, Parvis du Tribunal 75 017 Paris. Permanence du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h à 18h00 ; téléphone (numéro vert) 0800 17 89 05 ; un numéro fixe : 01 44 32 77 08 ; adresse électronique : bav-tgi-paris@justice.fr. —

—Je prends également connaissance, qu'il est également possible de contacter l'association Paris aide aux victimes (antenne sud Paris 13ème, téléphone 01.44.32.77.08 , courriel : contact13@pav75fr). —

—Je n'ai rien d'autre à ajouter". —

—Après lecture faite personnellement, M. BARRETO persiste et signe avec nous le présent procès-verbal. —

L'Interessé(e)

L'Agent de Police Judiciaire

AGENT DE POLICE
JUDICIAIRE

Barreto

